

Pour soutenir nos commerces  
de proximité,

Retirez votre Chèque Relance avant  
le **31 janvier 2021** auprès  
de votre mairie !



- Un chèque de 10 € par foyer (Résidence principale)
- A utiliser auprès de votre commerce de proximité situé sur le territoire de Hautes Terres Communauté, qui a subi une fermeture due à la crise du COVID-19 en 2020
- A dépenser dès maintenant et jusqu'au 31 mars 2021